

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2023 A 19 H 30
A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie du Chef-Lieu, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 21 Août 2023
Elus en exercice : 12

Etaient présents : 10- Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Stéphane RULLO, Rachid SIAD, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Joël CASANI, Windy PETIT, Aurélia GIROUX.

Excusé : 1- Philippe BRUSCHI (pouvoir à Nicole LABBE).

Absent : 1- Jean-Marie MEIER

Secrétaire de séance : Robert AGOSTINI

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire demande, pour les prochaines réunions du Conseil Municipal à enregistrer les séances. Accord des élus.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la précédente séance du 26 Juin 2023 ?

M. MOLLARD à 2 remarques :

1^{ère} remarque : revient sur l'autorisation donnée à M. Rongères du collège de St Martin du Var pour accéder au site d'escalade 2 fois par semaine sur le temps scolaire.

- Mme le Maire : nous avons adressé un courrier à M. Rongères pour l'autoriser 2 fois par semaine pendant le temps scolaire, nous n'avons pas besoin d'assurance complémentaire, il viendra avec un minibus du collège.
- M. Mollard : il y a aussi une autre association « canyoning » qui vient, il faudrait peut-être qu'elle soit avertie ?
- Mme le Maire : un courrier sera adressé à M. Rongères en ce sens.

2^{ème} remarque : Concernant les travaux de la mairie annexe de Baus-Roux, M. Mollard n'est pas d'accord avec Mme le Maire, il n'a jamais fait de fourchette entre 100 à 150.000 euros. Dans le compte rendu, il n'est pas précisé qu'il avait répondu « c'est faux » !

Mme le Maire fait une aparté avant le conseil pour parler de la maison Novak :

En ce qui concerne l'incendie, M. Martin nous a assuré avoir l'accord pour l'ouverture de cette maison, il nous reste plus que la commission sécurité.

ORDRE DU JOUR :

1°) FINANCES : DM N°2– Contribution au FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales). Pas assez prévu au Budget 2023.

Contribution prévue au budget 2023 : 5.000 €

Contribution à payer : 5.372 €

Augmentation des crédits au chapitre 014 article 739223 pour 372 €

Accord à l'unanimité des élus.

2°) SIVOM : Renouvellement de notre adhésion au groupement de commande du marché pour la fourrière animale SACPA. Approuvé à l'unanimité des élus.

3°) CLIMATISATION A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU : 2 devis ont été reçus pour changer les climatiseurs de la mairie du village en en ajoutant une dans la salle du conseil municipal :

Devis de l'entreprise ACOTHERM, spécialiste de la climatisation pour 27.000 €

Devis de AME, petit artisan d'électricité, pour 21.000 €

Nous avons déjà équipé l'école du village avec l'entreprise Acotherm

La différence de prix s'explique que ACOTHERM met du matériel plus puissant et de marque TOSHIBA

AME matériel moins puissant et de marque DAIKIN

Mme le Maire demande aux élus de voter :

7 pour, 4 abstentions : Stéphane RULLO, Rachid SIAD, Windy PETIT, Denis MOLLARD.

A la majorité, il est choisi l'entreprise ACOTHERM

4°) AUTORISATION DE STATIONNER UN CAMION RESTAURATION TOUS LES JOURS SAUF LE JEUDI, DIMANCHE ET LORS DES MANIFESTATIONS, SQUARE MAX BAREL

A BAUS-ROUX : Un courrier sera adressé à M. ENRIQUEZ pour lui demander où il prendra l'eau et l'électricité ? (groupe électrogène) et la date à laquelle il compte commencer. Le tarif est de 10 € par jour de présence sur la commune. Accord à la majorité des élus : 10 pour, 1 abstention : Rachid SIAD.

5°) PREFECTURE : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS » :

A l'unanimité des élus, M. Joël CASANI est désigné correspondant « incendie et secours ».

6°) TRAVAUX DANS LE TERRAIN SITUÉ A CÔTÉ DE LA MAIRIE ANNEXE DE BAUS-ROUX : accord pour autoriser les travaux, demander la subvention auprès de la Région « Nos Communes d'Abord ».

Mme le Maire lit la note rédigée par M. Denis MOLLARD détaillant le projet : Aménagement du terrain, pose d'algecos, stockage de matériel. Des devis ont été établis :

- Sarl Nedani, pour le terrassement :2.760 €
- Algeco : modulaires Côte d'Azur :6.960 €
- Remplacement grillage avec brise-vue et végétalisation 1 500 €

Soit un total de travaux à..... 11.220 € TTC, 9.600 € HT.

Autorisation donnée au Maire pour autoriser les travaux et déposer le dossier de demande de subvention à la Région.

Accord à l'unanimité des élus.

M. Robert AGOSTINI : il faudra prévoir un lieu où stocker le matériel de bureau du secrétariat ainsi que les tables, chaises etc.. le temps des travaux.

7°) AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR DEMANDER LES SUBVENTIONS AUPRES DES DIVERS ORGANISMES POUR LES TRAVAUX ET LES DIVERSES DEPENSES REALISEES DANS L'ANNEE (CHAPITEAUX, PATINOIRE, COCKTAILS ETC...). Accord à l'unanimité des élus.

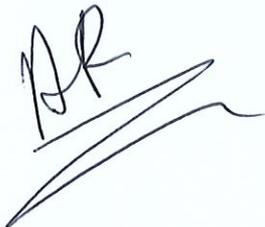
8°) METROPOLE NICE COTE D'AZUR : Modification des statuts : transfert de siège de la Métropole NCA à : le Connexio, 1,3 route de Grenoble 06200 NICE.
Approuvé à l'unanimité.

DIVERS (Uniquement des informations que le Maire donne aux élus) :

- Courrier M. Monnin : passage chemin communal, validation de l'affiche pour fermeture du portail
- Infirmiers sur la Commune : Accord séances vaccinations de la grippe au village et à Baus-Roux.
- Association No Name Country demande la salle du hameau de Baus-Roux 2 jours par semaine (mardi et mercredi), va basculer sur Carros le temps des travaux de la salle de la mairie annexe.-
- L'association « les cœurs du Mercantour » devra également trouver une autre salle le temps des travaux
- Chemin du Moulestre - M. Blanc va acheter, en attente du prix
- Acquisition d'une case au colombarium du cimetière du village.
- Rappel des tarifs de location des salles communales, 1 seule gratuité de salle par an pour les élus et le personnel
- Eaux pluviales -courrier à M. Pitou
- Match Nice/Lens le 20/12/23
- Maison cantonnière
- La Parisienne -Travaux de la route RD6202 dans la nuit du 30 au 31 août 23
- Cave comité festif du village : garde celle située rue inférieure et rendra en fin d'année celle située route des amandiers, on attendra avant de la relouer.
- Eclairage Noël, vu les travaux de l'église il y aura un échafaudage, peut être en profité pour refaire un éclairage en led ? Discussion sur les décors de Noël. Il faudra étudier les propositions.
- Problème soulevé par M. Robert Agostini pour l'évacuation du camping de la veille (grosse pluie). Lorsque la salle de Baus-Roux sera en travaux si nous avons un soucis, nous pourrons évacuer les personnes dans le gymnase de St Martin du Var. Mme le Maire en avait déjà parlé avec le maire
- Mme le Maire termine le conseil municipal en remerciant tous les élus, vu la mi-mandat, pour leur implication et leur travail dans les dossiers, le village, la commune est montrée comme exemple.

Fin de séance à 20 h 30

Robert AGOSTINI
Secrétaire de séance



Nicole LABBE,
Maire de La Roquette sur Var